

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 30 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 30 octobre 2018 à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

23 Octobre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

Ont pris part au vote : Mme CORDEVANT, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

Convention entre la Région des Hauts de France et le S.I.T.U.S relative à l'information horaire et tarifaire des usagers du réseau de transport régional dans l'Aisne	Rapport N°5
--	------------------------

Le Conseil Régional souhaite confier au Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS), via sa centrale « Mobilinfos », l'information horaire et tarifaire des usagers du réseau de transport régional dans l'Aisne dans la continuité de ce qui était en vigueur avec le Conseil Départemental de l'Aisne jusqu'au 31 août 2018.

Le Conseil Régional a demandé au Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais s'il accepterait, moyennant finance, de réaliser une telle prestation, par le biais de sa centrale de réservations et d'information « MOBILINFOS », jusqu'au 31 août 2019.

La Région versera en contre partie au S.I.T.U.S la somme forfaitaire de 55 440 € T.T.C dont 80% versés à la notification de la convention à intervenir et 20% versés à la fin de la convention et sur production d'un bilan des missions assurées par la centrale « MOBILINFOS ».

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur la demande du Conseil Régional des Hauts de France et d'autoriser le Président du SITUS à signer la convention à intervenir.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'émettre un avis favorable à la prestation que réalisera la Centrale de réservations et d'information « Mobilinfos » pour le compte du Conseil Régional des Hauts-de-France et dans les conditions ci-dessus définies,
- note que cette prestation est prévue jusqu'au 31 Août 2019,
- autorise le Président à signer la convention avec le Conseil Régional des Hauts-de-France définissant notamment les prestations à réaliser et la rémunération qui en découlera pour le SITUS (55 440 € T.T.C).

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
31 OCT. 2018

Affiché, le 31 Octobre 2018
Pour extrait conforme,

